## Les bénéfices d'une affiliation à la FMH

Jacques de Haller, président de la FMH Un coup d'œil sur les prestations de service et les activités de la FMH montre qu'il vaut la peine d'en être membre, que vous vous trouviez encore en formation postgraduée ou déjà en possession d'un titre de spécialiste, que vous exerciez à titre d'indépendant ou de salarié ou enfin que vous soyez médecin de premier recours ou spécialiste.

#### Défense de vos intérêts

Le système de santé est en constante mutation. La FMH prend la défense des intérêts de ses membres pour que vous puissiez exercer votre profession de médecin de manière aussi indépendante que possible et avec plaisir. Elle négocie avec ses partenaires, par exemple concernant la rémunération des prestations médicales et la protection des données, exerce son influence sur l'établissement de la structure tarifaire SwissDRG, s'exprime dans des procédures de consultation et entretient des contacts avec les autorités et les divers partenaires afin de participer de manière marquante à la gestion de la santé publique.

#### Nos prestations à votre intention

Vous êtes automatiquement intégré dans les conventions-cadre conclues avec les assureurs maladie et accidents et pouvez établir vos factures à leur charge. Avec la carte de médecin de la FMH, vous obtenez sans difficulté tout médicament nécessitant une ordonnance médicale. Depuis plus de dix ans, vous naviguez sur la toile avec HIN en toute sécurité et à un prix extrêmement avantageux. Vous recevez gratuitement le Bulletin des médecins suisses qui vous informe chaque semaine sur de nombreux thèmes de politique professionnelle.

La FMH met également à votre disposition différents modèles de contrats. Si vous avez des questions concernant la valeur intrinsèque, le TARMED, le droit du travail ou que vous souhaitez approfondir vos connaissances en gestion de la qualité au cabinet médical, nous vous conseillons volontiers et avec compétence. En cliquant sur www.myFMH.ch, vous pouvez 24h sur 24 consulter et modifier sans problème vos données personnelles et votre profil de valeur intrinsèque. En outre, vous avez accès à la rubrique «politoscope», vous pouvez vous renseigner sur les conflits d'intérêts potentiels des membres siégeant dans les différents organes de la FMH. Et désormais, vos futurs patients peuvent vous trouver aisément par le biais de la Liste des médecins de la FMH (www.FMH-ÄrzteIndex.ch) (cf. page 207 dans la présente édition). La FMH met tous ces services gratuitement à votre disposition.

### Votre formation postgraduée et continue

Vous commencez maintenant une formation postgraduée. Nous vous conseillerons avec compétence concernant toutes les questions et incertitudes relatives au cursus prévu, et ce gratuitement bien entendu. Dès que vous avez obtenu votre premier titre de spécialiste, nous vous remboursons les cotisations versées pendant les cinq dernières années (jusqu'à Fr. 1000.-). Seule la qualité de membre FMH vous permet ensuite d'acquérir des formations approfondies et des attestations de formation complémentaire en complément à votre titre de spécialiste. Une fois votre formation postgraduée accomplie, nous confirmons votre formation continue au moyen d'un diplôme, lequel vous permet d'attester sans autre formalité à l'autorité concernée que vous avez rempli votre devoir de formation continue. D'ailleurs, toutes vos qualifications sont publiées dans la Liste des médecins de la FMH.

#### Communication vers l'extérieur

La FMH veille à informer et à communiquer en permanence par l'intermédiaire du Bulletin des médecins suisses et des médias ainsi qu'en participant à diverses manifestations. Le public doit savoir ce que veulent les médecins et à qui il peut adresser ses questions et requêtes.

#### Lobbying en votre faveur

L'agenda politique 2008 prévoit, entre autres, la prolongation du blocage de l'accès à la pratique privée (clause du besoin) et le contre-projet à l'initiative de l'UDC pour une baisse des primes dans l'assurance de base. La FMH se prononce haut et fort contre la prolongation d'une mauvaise mesure qui défavorise une partie du corps médical. Elle combat également le contre-projet qui vise à restreindre massivement la liberté d'exercice de notre profession. Elle exerce, en faveur de ses membres, une influence sur le plan politique en pratiquant le lobbying, en organisant des tables rondes pour politiciens et en entretenant des contacts avec les leaders d'opinion.

Vous le voyez, il existe de bonnes raisons de s'affilier à la FMH. Nous vous remercions de votre confiance en la FMH et cette année encore, nous allons tout mettre en œuvre pour le bien du corps médical.



# **Cotisation centrale FMH 2008**

01 Médecins en pratique privée	
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Fr.
Cotisation de base FMH (1/1)	530.00
Contribution spéciale pour le HIN	30.00
Contribution spéciale assistanat c.m.	25.00
Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	25.00
Contribution spéciale NewIndex	40.00
Total	650.00
02 Médecins salariés dans une fonction dirigeante	
	Fr.
Cotisation de base FMH (1/1)	530.00
Contribution spéciale pour le HIN	30.00
Contribution spéciale assistanat c.m.	25.00
Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	25.00
Contribution spéciale NewIndex	40.00
Total	650.00
03 Médecins salariés, fonction non dirigeante	
···	Fr.
Cotisation de base FMH (1/2)	265.00
Contribution spéciale pour le HIN	30.00
Contribution spéciale assistanat c.m.	25.00
Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	12.00
Total	332.00
04 Médecins en formation postgraduée FMH	
, , ,	Fr.
Cotisation de base FMH (1/2)	265.00
Contribution spéciale assistanat c.m.	25.00
Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	12.00
Total	302.00
05 Domicile et activité professionnelle à l'étranger	
os bonnene et deuvite professionnene a retranger	Fr.
Cotisation de base FMH (1/4)	132.00
Cotisation de base FMH (1/4) Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	
Cotisation de base FMH (1/4) Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS	6.00
	6.00
Cotisation de base FMH (1/4) Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS Total	132.00 6.00 <b>138.00</b> Fr.
Cotisation de base FMH (1/4) Contribution spéciale carte de professionnel de santé CPS Total	6.00 <b>138.0</b> 0

Détails des décisions de la Chambre médicale: www.fmh.ch/Nos prestations/Administration des membres.

